

ARRETE N° 63/20 /MINESEC DU 21 FEV 2022
 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.-

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°80/195 du 09 juin 1980 portant statut des Ecoles Normales ;
Vu le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DJEREM

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL DE TIBATI

Directeur-adjoint : Monsieur **BAYANG René**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **791 765-C**, précédemment Chef du Bureau de la Recherche et de la Documentation dans le même établissement, en remplacement de Monsieur **AWERSING Mathieu**, appelé à d'autres fonctions.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

**ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL
D'ABONG-MBANG**

Directeur-adjoint : Monsieur **MVOM Armand**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **764 629-J**, précédemment Chef de Service des Etudes et des Stages à l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Kumba, en remplacement de Monsieur OBOUGOU André, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU WOURI

**ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE
DOUALA**

Directeur-adjoint : Monsieur **MBOM EYANGO Mathias**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **597 798-J**, précédemment Directeur-Adjoint de l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de Jikejem, en remplacement de Monsieur FOBA Zacharie, appelé à d'autres fonctions.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-
OUEST**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BOYO

**ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL DE
FUNDONG**

Directeur-adjoint : Monsieur **Salomon AYONG FUL**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **584 604-O**, précédemment Chef de Service des Etudes et des Stages dans le même établissement, en remplacement de Monsieur KFUANCHUH Francis BOHKUH, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL DE KUMBO

Directeur-adjoint : Monsieur **FAI David DZENYUY**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **529 036-Q**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur NGORAN WIRDZENYUY YUSIFU, appelé à d'autres fonctions.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA-MANTUNG

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL DE NKAMBE

Directeur-adjoint : Monsieur **NGOULEU Lambert Désiré**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **584 971-G**, précédemment Chef du Service des Etudes et des Stages dans le même établissement, en remplacement de Monsieur Solomon KUDI, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU KOUNG-KHI

**ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL DE
BANDJOUN**

Directeur-Adjoint : Monsieur **TCHUIPO YANKAM François Richard**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **566 752-E**, précédemment Chef du Service des Etudes et des Stages dans le même établissement, en remplacement de Monsieur KANKEU Emmanuel.

ARTICLE 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

ARTICLE 3.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le **21 FEV 2022**



**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES,**



NALOVA LYONGA